

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Mardi 21 Décembre 2021



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PAR EXTRAITS

L'An deux mille vingt et un, le mardi 21 décembre 2021 à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni en visioconférence à la salle des fêtes de Biache-Saint-Vaast, la salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin et la salle des Fêtes d'Oppy, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 et à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 décembre 2021, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Hervé NAGLIK, M. Jacques LEMOINE, Mme Laurence BOULET, M. Christian MERCIER, M. Guiseppe DALLA MOTTA, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Lionel DAVID, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Marina MARTEAU, M. Pierre HERBAUT, M. Dominique BLARY, M. Thibaut SAMIER, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, Mme Isabelle VITTE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Alain YUX, Mme Corinne DELEVAQUE, M. Thomas MEURILLON, Mme Annie LEMOINE, M. Michel VOLANTI, M. Jean – Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, Mme Corinne DUBOIS, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Francis CORNU, M. Xavier PLATEL, M. André BORDAS, Mme Valérie BOULET, Mme Isabelle TOURNEL, M. Jérôme DARTUS, M. Frédéric HUMEZ, M. Raoul LIBERAL, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Jacques BASTIEN, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Michel KOLENO, M. Francis RIGAUT, M. Laurent TURPIN (jusque 19h), M. Julien ZAWADZKI, M. Yves LEGROS, M. Pierre GEORGET, Mme Sylviane DURAK, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, M. Louis FAVREUIL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard GAUDEFRROY, pouvoir à M. Patrick DOYEN,
Mme Muriel BRONGNIART, pouvoir à Mme Laurence BOULET,
Mme Véronique LARDIER, pouvoir à M. Hervé NAGLIK,
M. Julien LALOUX, pouvoir à M. Jacques LEMOINE,
Mme Karine DOUVVIN, pouvoir à Mme Marina MARTEAU,
Mme Caroline MOLARD, pouvoir à M. Pierre HERBAUT,
M. Grégory DEPPEZ, pouvoir à M. Lionel DAVID,
M. Eric CHOPIN, pouvoir à M. Dominique BERTOUT,
M. Jean-Louis CAPIEZ, pouvoir à M. Pierre GEORGET,
M. Jean-Marie HERMANT, pouvoir à M. Dominique BERTOUT,
Mme Marie-Astrid GUEN, pouvoir à M. Patrick DOYEN,
Mme Annick DANIEL, pouvoir à M. Pierre GEORGET,
M. Jean-Noël ROCHE, pouvoir à Mme Sylviane DURAK,
Mme Sylvie JONIAUX, pouvoir à M. Francis RICHARD,
Mme Sandrine CARPENTIER-METAY, pouvoir à M. Louis FAVREUIL,

Absents représentés :

M. Daniel MARTINE, représenté par M. Guiseppe DALLA MOTTA,
M. Jean-Paul PONT, représenté par M. Julien ZAWADZKI,
Mme Danièle DELANNOY, représentée par M. Raoul LIBERAL
M. Jean-Charles DUPAS,, représenté par M. Jean-Michel KOLENO,

Absents :

M. Marcel HARY
M. Christian THIEVET
M. Laurent TURPIN (départ à 19h)

Mme Marina MARTEAU est désignée Secrétaire de Séance.

POINT N°1: Visioconférence : Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, modalités de scrutin

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin de la séance, telles que décrites;
- **CONSTATE** le caractère public de la séance par la retransmission en direct de la séance ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

POINT N°2: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 octobre 2021

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 octobre 2021 qui s'est tenue à Arleux-en-Gohelle.

POINT N°3: Rapport présentant les actions entreprises par la Communauté de Communes suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les actions entreprises par la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2014 et suivants;
- **CHARGE** Monsieur le Président de communiquer ce rapport à la Chambre Régionale des Comptes

POINT N°4: Délibération relative à l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas élaborer de pacte de gouvernance dans le cadre du mandat actuel

POINT N°5: POLE RESSOURCES

➤ *Ressources humaines :*

5-1: Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes en créant les postes ci-après :
 - un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'agents sociaux ouverts aux contractuels à temps non complet à 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2022
 - Modification du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 6 heures hebdomadaire par 8 heures hebdomadaire
 - Modification du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 5 heures hebdomadaire par 3 heures hebdomadaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à nommer les agents concernés et à signer tout document s'y rapportant,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

5-2: Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais agents titulaires et stagiaires de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : Révision des Taux à effet au 1er janvier 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les taux du contrat groupe assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais (agents titulaires et stagiaires CNRACL) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0,15 %
Accident de travail	Sans franchise	4,17 %
Maternité - paternité – adoption		0,39 %
Maladie ordinaire	Sans franchise	3,45 %
Taux total		8.16 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes correspondants,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

POINT N°6: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6-1 : Avis sur l'ouverture des commerces le Dimanche en 2022 à Vitry-en-Artois

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**
- **EMET un avis favorable** sur l'ouverture des commerces de détail de Vitry-en-Artois pour 12 dimanches sur l'année 2022.
 - **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POINT N°7: POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

➤ Eau, assainissement et cours d'eau d'intérêt communautaire

7-1: Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Artois (SIESA) - Adhésion de la commune de Saint-Léger

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'entrée de la commune de SAINT-LEGER au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois à compter du 1er janvier 2022.
- **AUTORISE** le président à signer tous documents dans cette affaire

➤ Voirie et bâtiments communautaires

7-2: Mise à disposition d'un bureau par la commune d'Ecourt-Saint-Quentin pour l'agent chargé de la mutualisation

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, par la commune d'Ecourt-Saint-Quentin, d'un bureau se trouvant dans l'enceinte de la mairie située 21 rue Henri Barbusse, afin d'accueillir le chargé de mission « Mutualisation »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

POINT N°8: DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE

8-1: Fonds de concours 2021 – validation de dossiers supplémentaires

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours supplémentaire au titre de l'année 2021, pour un montant total de 45 978,20 euros, aux Communes suivantes pour les dossiers et montants ci-après visés :

Commune	Intitulé de l'opération	Fonds de concours attribué
Riencourt-lès-Cagnicourt	rénovation et extension de bâtiments communaux	6 000 €
Vis-en-Artois	rénovation énergétique et réhabilitation des écoles	5 000 €
Arleux-en-Gohelle	rénovation de la toiture des écoles	6 000 €

Gouy-sous-Bellonne	mise en place d'un système de vidéoprotection	5 965,52 €
Graincourt-lès-Havrincourt	mise en place d'une vidéo-surveillance	2 321 €
Neuvireuil	rénovation et extension de la salle des fêtes	6 000 €
Etaing	travaux de sécurité routière	2 691,68 €
Quéant	travaux de réfection de la façade de la Mairie	6 000 €
Hendecourt-lès-Cagnicourt	création d'une rampe PMR à l'église Saint-Léger	6 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment les arrêtés de subvention correspondants.

POINT N°9: POLE ENFANCE / JEUNESSE

9-1 :Dispositif des Séjours de Vacances été 2022

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance / Jeunesse en date du 11 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reconduction du dispositif des séjours de vacances d'intérêt communautaire de Marquion en été 2022, à savoir l'ouverture de 85 places réparties sur 3 séjours de deux semaines, soit environ 14 jours (25 places pour les 8 – 13 ans, un séjour à la mer côte atlantique, (France), multi activités, 1^{ère} quinzaine d'août 2022 ; 20 places pour les 12 – 15 ans, un séjour au bord d'un lac ou à la mer, (France), multi-activités, 1^{ère} quinzaine d'août 2022 ; 40 places pour les 13 – 17 ans, un séjour à la mer, (Sud de la France), multi-activités, en juillet 2022.
- **DECIDE** d'appliquer une dégressivité des tarifs à partir du 2^{ème} enfant inscrit pour une même fratrie (1^{er} enfant : 250 € et 2^{ème} enfant : 240 €), et de maintenir le paiement avec les tickets colonies de la CAF pour les familles bénéficiaires ATL 2022 (Aide aux Temps Libres) dans la limite de 200 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

9-2 : Renouvellement de la convention de développement des séjours de vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2022 et 2023 (Contrat Colonies)

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance / Jeunesse en date du 11 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de développement des séjours de vacances (85 places) pour les années 2022 et 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire,

9-3 : Engagement de la Communauté de Communes dans la démarche d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale proposée par la CAF du Pas-de-Calais, avec un engagement d'une signature de cette convention avant la fin de l'année 2022

POINT N°10: MUTUALISATION, CONTRACTUALISATION ET COOPERATION INTERCOMMUNALE

10-1: Convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention, Mme Jocelyne CIESLAK),

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques et tous documents s'y rapportant

POINT N°11: SPORT

11-1: Approbation des dates de fermeture technique de l'Espace aqualudique Aquatis

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les dates de fermeture technique de l'espace aqualudique Aquatis du 19 décembre 2021 à 13 heures jusqu'au 26 décembre 2021 inclus.

11-2 : Fixation du tarif pour l'animation Bowling

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation à 6 € par personne, sur les 20 € de coût total (ramassage compris),
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°12: POLE FINANCES ET GESTION

12-1: Budget annexe Espace aqualudique Aquatis

12-1-1: Remboursements exceptionnels d'abonnements

Le conseil communautaire, à la majorité absolue

5 abstentions : M. Didier DRUBAY, M. Lionel DAVID, M. Pierre HERBAUT, Mme Caroline MOLARD pouvoir à M. Pierre HERBAUT, M. Grégory DEPRESZ pouvoir à M. Lionel DAVID,

3 votes Contre : Mme Agnès LAGEAT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, Mme Corinne DUBOIS

APPROUVE les remboursements précités (Ce remboursement, calculé au prorata temporis, s'élève à 559,80 euros (soit 2 abonnements pour 279,90 euros d'un montant initial de 330,00 euros)

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

12-1-2: Demande de résiliation de leçons de natation

Le conseil communautaire, à la majorité absolue (1 abstention : Mme Agnès LAGEAT),

- **APPROUVE** le remboursement des leçons de natation à l'usager, pour un montant de 100 euros,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

12-1-3: Attribution de cartes cadeaux au concours de dessins de Noël

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution de cartes cadeaux,

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

12-2: Tarification des copies aux associations

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la grille de tarification proposée aux extérieurs et associations en fonction du format de la copie ainsi que de la couleur ou noir et blanc,

Coût par copie ou feuille (recto verso)	Noir et blanc	Couleur
A4 simple	0,050 €	0,150 €
A4 recto-verso	0,080 €	0,240 €
A3 simple	0,100 €	0,300 €
A3 recto-verso	0,160 €	0,480 €

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

12-3: Décisions Budgétaires Modificatives n°2 au titre de l'année 2021 pour les budgets annexes et le budget principal

12-3-1 : Budget annexe Espace aqualudique Aquatis

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget annexe « Espace Aqualudique Aquatis » au titre de l'année 2021 tel que présentée,
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

12-3-2 : Budget annexe Bâtiment relais

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget annexe « Bâtiment Relais» au titre de l'année 2021 tel que présentée,
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

12-3-3 : Budget annexe Maison de professionnels de santé

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget annexe « Maison de professionnels de santé » au titre de l'année 2021 tel que présentée,
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

12-3-4 : Budget Principal

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal au titre de l'année 2021 tel que présentée,
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Affiché le 24 décembre 2021

***Le Président,
Pierre GEORGET***